



Lycée Marius Bouvier

Lycée des Métiers de la Prévention et de la Protection

69 Route de Lamastre BP 93

07301 TOURNON SUR RHÔNE Cedex

Téléphone : 04 75 07 86 50 Vie Scolaire : 04 75 07 86 53

Mél : ce.0070031w@ac-grenoble.fr Site : <http://marius-bouvier.elycee.rhonealpes.fr>



DOSSIER ÉLÈVE

ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Département de naissance :

Commune de naissance :

Nationalité :

Mail:

Téléphone:

Sexe : M F

REDOUBLANT

INSCRIPTION

RÉINSCRIPTION

Régime :

Externe

½ pensionnaire

Interne

⇒ Sous réserve de Place

CLASSES

MLDS

UPE2A

3e Prépa Métiers

1 MF

1 AS

T MF

T AS

2 MELEC

2 MEI

2 MS

2 SN

1 MELEC

1 MEI

1 MS

1 SN (option: RISC SSIHT)

T MELEC

T MEI

T MS

T SN (option: RISC SSIHT)

MC SEOP

MC MIOP

BP 1

BP 2

SCOLARITE ANNEE 2019/2020

Établissement : Collège Lycée MFR CFA

Nom et adresse COMPLÈTE de l'établissement:

Classe :

ÉLÈVE BOURSIER EN 2019/2020 : OUI NON

Demande de bourse faite pour la rentrée 2020 : OUI NON

MERCI DE JOINDRE LA NOTIFICATION DE BOURSE ENVOYÉE PAR LA DSDEN

Pour les élèves de 3 PREPA METIERS (statut collégien) PAS D'AUTORISATION DE SORTIE

Les élèves sont autorisés à sortir librement de l'établissement, **sauf opposition de la famille** signifiée par **courrier pour les élèves mineurs après contact avec un CPE.**

- Après le repas de midi jusqu'au début des cours de l'après midi (**Demi - Pensionnaires, Internes**)
- Le mercredi après-midi (Internes).
- Le soir, **de la fin des cours à 17h30 (Internes), l'appel des élèves sera fait à 17h30 par la vie scolaire, heure de retour dans l'établissement.**
- En cas d'absence de professeur en fin de ½ journée (Externes) et de journée (Internes, DP), **lorsqu'un remplacement de cours n'est pas prévu.**
- Pour les élèves internes : Une autorisation parentale peut être signée en début d'année et vaut dès lors pour chaque sortie du mercredi signalée par l'élève. Pour les autres élèves non autorisés à l'année par les parents, toute rentrée au domicile un mercredi soir, doit être signalée au préalable aux CPE par les parents avant le départ de l'interne du Lycée. Pour tous les autres soirs, les internes sont tenus d'être présents à l'internat sauf absence dûment **justifiée** au préalable **par les parents auprès des CPE.**
- Pour les élèves majeurs, un soir par semaine jusqu'à 21H30 sur autorisation exceptionnelle (**demandée la veille**) délivrée par les CPE (Internes).

Cette autorisation est valable pour l'année scolaire et pourra être remise en cause en cas de travail insuffisant ou d'indiscipline.

Signature(s) des responsables légaux

PARTICIPATION AUX ACTIVITES/SORTIES DE L'ETABLISSEMENT De la Maison Des Lycéens, de l'Association Sportive.

Je soussigné(e)

Responsable de l'élève

L'autorise à participer aux différentes activités.

J'autorise le responsable de l'activité à prendre toutes les mesures d'urgence en cas d'accident.

Le

Signature(s).

Pour pouvoir participer à ces activités, joindre **OBLIGATOIREMENT** et ceci dès que possible, une attestation d'assurance scolaire ou de responsabilité civile du responsable pouvant couvrir les risques liés à ces activités et déplacements.

En cas de séparation des parents, la loi du 8.01.93 nous donne obligation de faire parvenir les résultats scolaires aux deux parents. Dans ce cas vous voudrez bien renseigner toutes les parties souhaitées.

RESPONSABLE(S) DE L'ÉLÈVE

Situation des Parents : **Mariés** **Divorcés** **Pacsés** **Veuf(ve)** **Concubin(s)** **Séparés**

1^{er} RESPONSABLE « PAIE LES FRAIS DEMI-PENSION - INTERNAT »

NOM : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 ☎ Personnel ☎ Portable ☎ Travail
 Profession : _____
Mail : _____ Lien de parenté avec l'élève: _____

2^{ème} RESPONSABLE

NOM : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 ☎ Personnel ☎ Portable ☎ Travail
 Profession : _____
Mail : _____ Lien de parenté avec l'élève: _____

AUTRE RESPONSABLE lien avec l'élève :

NOM : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Profession : _____ ☎ Travail
Mail : _____

Nombre total d'enfants à charge :

Indiquer les frères et sœurs qui seront inscrits dans un **Collège ou Lycée public** à la prochaine rentrée scolaire

NOM Prénom	Nom adresse établissement	Classe	REGIME *			Année naissance
			EXT	DP	INT	
			EXT	DP	INT	
			EXT	DP	INT	
			EXT	DP	INT	

* Cocher la case correspondante

SIGNATURE DES RESPONSABLES LEGAUX

1^{er} Responsable

2^e Responsable

Autre Responsable

DOCUMENTS À FOURNIR

Un RIB du responsable financier (indiquer le NOM Prénom et la Classe)

2 photos d'identité récentes Inscrire le NOM prénom classe de l'élève au dos (envoi postal uniquement).

Une attestation d'assurance scolaire ou de responsabilité civile du responsable.

Cotisations : (facultatif)

- un chèque à l'ordre de la maison du lycéen d'un montant de 15€ (envoi postal uniquement)
- un chèque à l'ordre de l'Association Sportive d'un montant de 15€ (envoi postal uniquement)

Attestation de recensement ou JDC (élèves de + de 16 ans)

Obligatoire pour inscription aux examens CAP/BEP/BAC

Copie de la Carte d'identité recto/verso **VALIDE**

Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture électricité, eau, gaz, téléphone fixe, avis d'imposition ou non-imposition).

Copie livret de famille

Fiche intendance à télécharger sur le site

Fiches infirmerie à télécharger sur le site

Si votre enfant est concerné

Copie du jugement en cas de séparation ou de divorce (**l'ordonnance de séparation ou l'ordonnance de non conciliation ou le simple jugement de divorce**).

Copie notification Maison Départementale de l'Autonomie

Copie Projet Personnalisé de Scolarisation

Copie Projet Accueil Individualisé

Copie Projet Accompagnement Personnalisé

Copie Mesure Éducative

- Pour Tous sauf Terminales BAC PRO :

La Région assurera la gratuité des manuels scolaires. Ils seront prêtés à l'année. La distribution aura lieu à la rentrée.

- Pour les Terminales BAC PRO :

L'ancien dispositif est maintenu : les listes des manuels scolaires seront disponibles sur l'ENT du lycée début juillet. Chaque élève achète les ouvrages avec son Pass Région .

<https://marius-bouvier.ent.auvergnerrhonealpes.fr/>